

**Commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE**  
**Mairie**

# EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. François VERGNE, Serge ANFRAY, Philippe GAILLARDON, Maryvonne RAIMBEAULT, Françoise LOQUET, Thérèse LANGE, Stéphane LECHANOINE, Anne-Marie RABEC, Magali BAZIRE, Annick JOUFFLINEAU, Raymond GIRARD, Johanny LALANNE

Absents excusés: Jean-Marc VARIN, Fabienne LENOËL

Date des convocations : 27 juin 2018

Date d'affichage : 12 juillet 2018

Mme Magali BAZIRE remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jean-Marc VARIN, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Madame Thérèse LANGE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Madame Fabienne LENOËL, conseillère municipale de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêchée d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Stéphane LECHANOINE pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

## **DELIBERATION 2018 - N°07/01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire demande à ce que les subventions soient votées par ligne. En effet, plusieurs conseillers sont membres de bureau dans une association. Il est donc demandé à Madame Françoise LOQUET, Présidente de l'Association des Cheveux Blancs de sortir de la salle au moment du vote relatif à son association.

Les subventions versées pour l'année 2018 aux associations et organismes divers sont ainsi fixées :

### Subventions imputées à l'article 6574 du budget communal

- Club Créatif de St Clair sur l'Elle	130,00 €
- Club de l'Amitié de St Clair sur l'Elle	250,00 €
- Association des Anciens Combattants de St Clair sur l'Elle	300,00 €
- Association des Cheveux Blancs de St Clair sur l'Elle	3 300,00 €
- EOLE	200,00 €

Total : 4 180.00 €

Le Conseil Municipal souhaite conserver une enveloppe de 100 € maximum pour des récompenses offertes par la commune lors des compétitions sportives organisées sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal a tenu compte du nombre d'adhérents, des actions réalisées, du budget de l'association, des besoins exprimés et des conditions de mise à disposition des locaux.

#### Informations :

Les associations ont toujours la possibilité de solliciter une subvention pour tout nouveau projet ou activité nouvelle.

Trois associations ont retourné leur dossier mais ne demandent pas de subvention. Deux dossiers sont en attente d'informations complémentaires.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/02 : PARTICIPATION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE**

Le Conseil Municipal décide de ne pas reconduire sa participation en 2018 au fonds d'aide aux jeunes en difficulté, privilégiant les aides via le CCAS.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/03 : PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Après avoir entendu les conditions d'attribution du fond de solidarité pour le logement, le Conseil Municipal décide de fixer sa participation pour 2018 à ce fond à raison de 0,30 € par habitant, soit sur la base de 944 habitants, la somme de 283.20 €.

### **PRISE EN CHARGE D'UNE CONFERENCE POUR LA FOIRE D'AUTOMNE**

Le Conseil départemental a décidé de prendre en charge la conférence sur la sensibilisation du public à 0 phyto pour un coût de 250 €. Cette conférence aura lieu lors de la 3<sup>ème</sup> foire d'automne qui se déroulera le 18 novembre et aura pour thème les techniques alternatives de désherbage.

### **MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : POINT SUR LES TRAVAUX**

Madame le Maire fait le point sur les travaux.

La date de fin de chantier est toujours fixée à fin juillet. Il restera des réserves à lever fin août-début septembre.

La pose des sols est en cours ainsi que l'aménagement des extérieurs (jardin, massifs, parking végétalisé,...).

L'ouverture de la Maison de santé est prévue au 1<sup>er</sup> octobre.

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental a voté une subvention de 107 673 € au titre du contrat de territoire.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/04 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX**

Madame le Maire informe que des avenants sont soumis au vote pour des travaux modificatifs concernant la Maison Pluridisciplinaire de Santé (en plus ou en moins).

Ainsi, **les lots 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11** ont fourni les incidences financières qui s'élèvent à :

- Lot 1 : + 1 428.59 € HT
- Lot 2 : + 6 594.18 € HT
- Lot 5 : + 2 714.65 € HT
- Lot 6 : - 1 785.25 € HT
- Lot 7 : + 2 437.50 € HT
- Lot 8 : + 847.00 € HT
- Lot 9 : - 741.28 € HT
- Lot 10 : + 277.15 € HT
- Lot 11 : + 530.50 € HT

Soit un total de 12 303.04 € HT

et **pour tous les lots**, suite à une erreur de rédaction dans l'acte d'engagement, et concernant la forme des prix (article 2.1), il est précisé que les prix du marché sont FERMES et ACTUALISABLES, suivant les modalités fixées à l'article 4.1.4.3 du CCAP. Cette disposition annule et remplace l'article 2.1 de l'acte d'engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les avenants.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les avenants et tous documents afférents au dossier.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/05 : MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE : SECURITE INCENDIE**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire d'équiper la Maison Pluridisciplinaire de Santé en extincteurs, signalétiques et plan d'évacuation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise LE BOUCHER pour un montant de 1 050.05 € HT soit 1 260.06 € TTC.
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au dossier.

### **POINT SUR LE DOSSIER LOTISSEMENT « BOCAGE DE L'ELLE »**

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction du lotissement « Bocage de l'Elle », 5 plis ont été réceptionnés en mairie.

Le comité de sélection s'est réuni le jeudi 28 juin pour procéder à l'ouverture des plis.

Conformément au règlement de consultation, trois candidats ont été retenus pour la phase 2-audition.

Madame le Maire informe qu'elle signera l'achat définitif des parcelles AD 140, AD 141 et Ad 142 vendredi 6 juillet à 16h30. La commune sera donc propriétaire de toutes les parcelles à compter de cette date.

### **POINT SUR LES AUTRES DOSSIERS**

Madame le Maire fait le point sur les autres dossiers en cours :

- Voirie :

Suite au plan topographique effectué par le géomètre, l'étude des travaux de réfection de la voirie de la rue des jardins est en cours par les services du conseil départemental.

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/06 : SAINT-LÔ AGGLO : RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)**

La CLECT s'est réunie le 11 juin 2018, afin de travailler sur l'évaluation des charges rétrocédées aux communes de l'ancienne communauté de communes de Canisy dans le cadre de la compétence TAP.

Considérant que la CLECT a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et rétrocédées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le rapport du 11 juin 2018 de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

### **DÉLIBÉRATION 2018 - N°07/07 : FIXATION DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 4 juin 2018,

**Madame le Maire propose à l'assemblée** de fixer le ratio d'avancement de grade pour la collectivité comme suit :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOIS	TAUX (%)
<b>C</b>	<b>Adjoint Administratif</b>	<b>100 %</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter le ratio ainsi proposé,
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### - Associations :

#### o Forum des associations :

Madame le Maire fait part qu'un Saint Clair' Infos spécial forum des associations est en cours de préparation. Les associations ont été sollicitées pour donner des renseignements. Ce livret sera distribué fin août - début septembre avant le forum qui aura lieu le samedi 8 septembre 2018.

#### o Repas des cheveux blancs :

Françoise LOQUET, Présidente de l'association des cheveux blancs, fait le point sur le nombre de personnes de 65 ans et plus à inviter.

Les invitations seront à faire 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

Il est rappelé que le repas est fixé le 14 octobre.

### - Voirie :

#### o Entretien des haies :

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux particuliers d'entretenir leurs haies jouxtant le domaine public.

#### o Points d'arrêts scolaires :

Madame le Maire fait part que le conseil communautaire a délibéré sur ce dossier le 2 juillet 2018. Le renouvellement du mobilier (poteau d'identification, abri-voyageurs, banc, poubelle) soit pris en charge à 50 % par la communauté d'agglomération et à 50 % par la commune. L'entretien du reste de l'aménagement est à la charge du gestionnaire de voirie.

#### o Nids de frelons asiatiques :

Raymond GIRARD informe qu'un second nid de frelons asiatiques a été détruit mercredi 4 juillet chez un particulier rue de la libération.

### - Fleurissement :

Le jury de personnes extérieures à St Clair sur l'Elle interviendra le 18 juillet pour attribuer les 4 coups de cœur.

### - Kiosk en bois :

La pose du kiosk en bois à l'arrière de la mairie est terminée. Un touret, servant comme table, et des bancs vont être installés. Il pourra alors être utilisé pour pique-niquer, se reposer, comme lieu de convivialité.

### - Groupe scolaire Coccin'Elle :

François VERGNE informe que 256 élèves sont inscrits à ce jour pour la rentrée. Les effectifs sont donc stables.

### - Troubles voisinages :

Françoise LOQUET indique que des personnes de la rue Maurice Genevoix se plaignent de chiens qui aboient à longueur de journée voire la nuit. Il est demandé aux propriétaires de mettre des colliers anti-aboiement à leurs chiens.